

Image not found or type unknown



# deblocage des fonds suite à vente d'un fonds de commerce

Par **catoriol**, le **12/02/2025** à **13:11**

Bonjour

J'ai signé un acte de vente d'un fonds de commerce le 22 août 2024. J'ai réclamé le déblocage des fonds au notaire le 15 décembre par mail. Celui-ci m'a répondu qu'il y avait un délai de 6 mois obligatoire.

J'ai redemandé hier le 11/02/2025 le déblocage des fonds; on me répond ce jour que le notaire est en congés jusqu'au 24 février.

Est-ce normal?

Merci pour votre réponse

Cordialement